

oppose cet autre argument: où prendre alors les revenus dont l'Etat a besoin pour administrer ce vaste pays?

L'Etat a besoin de revenus et il est difficile de s'en procurer. Mais je poserais à nos collègues cette simple question: qui fournit ces revenus? Les meilleurs économistes nous disent que 90 p. 100 des revenus tarifaires sont prélevés sur le consommateur. Bon gré, mal gré chacun contribue au revenu de l'Etat, mais de plus les industriels bénéficient matériellement de l'imposition des droits protecteurs. Je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que la situation économique dans le monde, l'état du change international, les conditions dans lesquelles se trouve notre pays même, nous interdisent de penser à établir le libre-échange en ce moment; mais mon opinion est qu'il serait avantageux d'opérer une réduction générale des droits d'entrée.

Je dirai quelques mots du programme libéral relatif au tarif douanier. Je crois que le parti libéral est très près de nous sur cette question, mais j'éprouve encore quelques doutes à cet égard.

J'ai déjà examiné la question d'un tarif fiscal pour les simples besoins de l'administration, et après étude je suis resté convaincu qu'il n'est guère possible d'établir un pareil régime sans assurer une protection douanière aux industriels canadiens. En tout état de cause, personne ne désire révolutionner nos méthodes commerciales; personne ne voudrait, quoi qu'on nous en accuse, ruiner l'industrie canadienne. Je ne crois pas du reste que la chose soit possible ou pratique. J'estime que nos industriels possèdent autant de perspicacité et de compétence que leurs concurrents à l'étranger. La preuve est faite que nos compatriotes, qui jouissent au pays d'un régime protectionniste, soutiennent avec avantage la concurrence de leurs rivaux sur les marchés extérieurs. Il me semble donc déraisonnable qu'on affirme que la protection est absolument nécessaire pour assurer la prospérité du pays, et j'espère que le parti libéral restera fidèle à tout son passé, aux traditions laissées par Gladstone et Laurier, j'espère qu'il fera des lois pour le bien public et non pour l'avantage de quelques privilégiés. Tel est l'idéal des progressistes: égalité de tous devant la loi, pas de faveur pour personne.

La question de rendre aux provinces du Nord-Ouest leurs ressources naturelles est très importante pour ces provinces. On nous a dit hier qu'il fallait traiter les Provinces maritimes avec justice au sujet de ces ressources naturelles; les honorables députés de ce côté-ci ont aussi exprimé leurs opinions. Je désire dire, monsieur

l'Orateur, qu'en ce qui concerne la propriété de nos ressources naturelles, nous, de l'Ouest, ne réclamons que nos droits. Nous croyons que ces ressources nous appartiennent, et que le Dominion, en 1870, a fait en les retenant un grand tort à la province du Manitoba. Nous croyons de plus que ce tort a été aggravé lorsque les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont été créées. Si nous examinons la pratique constitutionnelle de l'empire britannique, nous verrons qu'en toute circonstance où le peuple en est venu au point de pouvoir se conduire par lui-même et de recevoir une certaine mesure d'autonomie, le contrôle de ses ressources naturelles lui a été accordé en même temps. Les quatre provinces qui entrèrent dans la Confédération en 1867 avaient demandé avec instances au gouvernement britannique de leur accorder le contrôle de leur ressources naturelles. Répondant au très honorable leader de l'opposition, l'honorable leader du Gouvernement a dit que le Canada avait des droits égaux aux autres membres du grand empire britannique et qu'il n'était pas disposé à occuper une place secondaire et à demander des privilèges au gouvernement britannique. Je suis de son avis, nous sommes une des grandes nations autonomes de l'empire britannique. Ce qu'il réclame pour le Dominion, je le réclame, moi, en égale mesure pour les provinces du Nord-Ouest. Nous sommes membres de la Confédération, on nous a accordé l'autonomie, cependant, nous sommes l'exception manifeste dans tout l'empire; à nous seuls l'on refuse le contrôle de nos ressources naturelles. En 1871, lorsque la Colombie-Anglaise entra dans la Confédération, ses terres lui furent accordées aussitôt. Cependant, quelques-unes de ces terres avaient déjà été engagées par le gouvernement canadien comme l'une des conditions de la construction du chemin de fer Pacifique-Canadien. Quel en fut la conséquence? Le gouvernement canadien indemnisa la Colombie-Anglaise, pour toutes les terres qui furent réservées pour fins fédérales. Ce qui n'empêche que, lorsque le Manitoba fut admis dans la Confédération, on lui refusa ses ressources naturelles. En 1873, avant que l'île du Prince-Edouard ne devienne partie de la Confédération, ses ressources naturelles avaient été gaspillées, on l'incita à entrer dans la Confédération sur un pied d'égalité avec les provinces d'Ontario, Québec et les autres provinces, en lui accordant une somme d'argent comme compensation pour ses ressources naturelles.